



P. LAROUSSE/REUTERS/20 MINUTES

BÉRÉNICE SYLVAIN

“Un prêt et des aides pour me lancer”

J'aime recevoir mes amis à dîner mais après une journée de travail, il est souvent difficile de faire les courses, de dresser la table et de cuisiner, raconte Bérénice Sylvain, créatrice des Dîners de Bérénice. J'ai vainement cherché sur Internet des sociétés proposant de livrer des dîners en kit. J'ai alors décidé de créer mon entreprise et d'offrir aux gens la possibilité de ne gérer que la meilleure étape de la réception : le plaisir de cuisiner. En septembre 2005, à 33 ans, je me suis lancée. Pour valider mon projet, j'ai contacté différents organismes d'aide à la création (Hauts-de-Seine Initiative, Gestion 95...) et j'ai envoyé un questionnaire à trente de mes amies qui l'ont elles-mêmes renvoyé à leurs contacts. J'ai non seulement reçu 550 réponses en une semaine mais en plus la certitude que mon idée était bonne. Côté financement, j'ai obtenu un prêt bancaire de 30 000 € et décroché plusieurs aides dont un prêt d'honneur de 15 000 €. Je n'ai pas vraiment rencontré de difficultés, sauf peut-être au moment de la mise aux normes sanitaires des locaux. Sous prétexte que j'étais une femme, les artisans m'ont adressé des devis exorbitants. Après plusieurs appels d'offres, j'ai réussi à diviser la facture par trois.

CREATION LES FEMMES ONT PLUS DE DIFFICULTÉS À MONTER LEUR BOÎTE

Des patronnes encore trop rares

La création, une affaire de femmes ? Pas tout à fait à en croire les statistiques de l'Insee publiées en janvier 2006. Si elles sont aussi nombreuses que les hommes à vouloir créer leur entreprise, seules 26 % y parviennent. Plusieurs raisons expliquent ce décalage. D'abord, les femmes investissent moins au départ que les hommes : 46 % se lancent avec moins de 7 600 €, contre 37 % pour les hommes. A peine 28 % contractent un emprunt bancaire, et 82 % démarrent seules leur projet alors que les hommes bénéficient souvent de l'appui de leur conjointe ou d'un membre de leur famille. La majorité des femmes créatrices sont souvent in-

actives ou au chômage juste avant la création de leur entreprise. La création est donc une alternative au chômage. Côté activité, elles choisissent plutôt des secteurs proches de leurs centres d'intérêt comme les services (38 %) ou le commerce (36 %). Si ces créateurs sont plus faciles d'accès, ils

sont aussi davantage soumis à la conjoncture économique. Résultat : les femmes sont moins crédibles et ont plus de mal à convaincre les banques, les fournisseurs... Loin des données statistiques, les femmes créatrices se heurtent également à un problème sociologique de fond : concilier vie de famille et entrepreneuriat. Et ce, malgré les initiatives. Le gouvernement entend ainsi porter à 40 % le taux d'entreprises créées par des femmes en s'appuyant notamment sur des partenariats avec des réseaux d'accompagnement à la création d'entreprises ou des initiatives locales destinées à récompenser les femmes créatrices.

Valérie Froger

26 %

des nouvelles entreprises ont été lancées par des femmes en 2006, selon l'Insee.

L'Etat réserve un fonds aux créatrices d'entreprises



P. SUTLER/REA

Pour faciliter l'accès des femmes au crédit bancaire, l'Etat a lancé en 1989 le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF). Ce dispositif, qui s'adresse à n'importe quelle femme souhaitant créer ou reprendre une entreprise, permet de couvrir jusqu'à 70 % d'un prêt bancaire, dans la limite de 27 000 €. La durée du prêt garanti doit être comprise entre deux et sept ans et la somme prêtée doit servir à financer des investisse-

ments. En avril 2006, sous l'impulsion du ministère en charge de la Parité, le FGIF a subi quelques aménagements. Désormais, toute créatrice peut déposer une demande de garantie qu'elle ait ou non le soutien de son banquier. Pour gagner du temps dans les procédures, les demandes sont instruites au niveau régional par des réseaux d'accompagnement à la création comme France Active ou France Initiative.

V. F.

où s'adresser

- Action'elles**
Cette association propose un accompagnement en amont de la création, une aide au démarrage et un système de parrainage.
www.actionelles.fr
Paris Pionnières
Cet incubateur parisien accueille exclusivement les femmes porteuses d'un projet de création.
www.parispionnieres.org
Dirigeantes
Cette structure soutient et accompagne les futures patronnes.
www.dirigeantes.com
EPWN
Ce réseau de femmes chefs d'entreprise possède un Club d'entrepreneurs. Les créatrices peuvent participer à des ateliers (recherche de financement, choix du statut juridique...) et dialoguer sur le forum de l'association.
www.parispwn.net
Femmes Business Angels
Ce réseau regroupe des femmes investissant sous forme de prise de participation dans le capital d'entreprises en création.
www.femmesbusinessangels.org

comment entreprendre et materner

En matière d'assurance maladie-maternité, les créatrices d'entreprise bénéficient des mêmes droits que les salariées pour la prise en charge des soins liés à la grossesse et à l'accouchement. Pendant la durée d'interruption de leur activité, elles peuvent bénéficier d'une allocation journalière forfaitaire de 1 294,50 € pour 30 jours d'interruption ou de 1 941,75 € pour 45 jours. Il existe aussi une allocation de repos maternelle, versée en deux fois : 1 294,50 € à la fin du 7^e mois de grossesse et 1 294,50 € après l'accouchement.